

Situations prises en compte	Dispositions particulières					
sortie d'affectation sur poste adapté	- les enseignants prendront nécessairement contact avec l'école et l'IEN avant de formuler leurs vœux					
postes spécialisés et postes requérant un entretien :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sont listés dans l'<b>annexe 5</b></li> <li>- les enseignants qui présentent l'examen du CAPA-SH en 2017, bénéficient d'une priorité absolue sur le poste qu'ils occupent à PRO en 2016/2017, sous réserve de l'obtention du titre</li> <li>- les enseignants qui partent en formation CAPA-SH en 2017, seront affectés à PRO sur un vœu correspondant à l'option du titre préparé,</li> </ul>					
les mesures de carte scolaire : a) fermeture de poste :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- bonification de <b>100</b> points, pour tout poste d'adjoint entier ou fractionné, décharge de direction, TR, maître supplémentaire, distant au maximum de 20 Km</li> <li>- la bonification est accordée au dernier enseignant nommé à TPD dans l'école, sur la nature du support fermé. En cas d'égalité de situation la bonification est accordée à l'enseignant qui a la plus faible AGS au 31-12-16,</li> <li>- la bonification peut être attribuée à un enseignant volontaire de l'école, titulaire d'un poste de même nature que celui qui est supprimé</li> <li>- en cas de suppression d'un poste fractionné obtenu à TPD en phase principale, la bonification de 100 points ne porte que sur la partie principale du poste</li> </ul>					
b) fermeture d'école	Nature du support <b>avant</b> fermeture de l'école	Postes sollicités dans la structure, nouvelle ou existante		Postes sollicités dans une autre école distante de 20 Km maximum (procédure décrite ci-dessus)		
		Nature du poste	Points	Nature du poste	Points	
	Directeur	Direction	200	Adjoint	100	
		Adjoint	200	Déch totale de direction	100	
		Déch totale direction	200	TR ZIL ou TR BD	100	
					Maître supplémentaire * Accueil - 3 ans *	100
	Adjoint	Adjoint	200	Adjoint	100	
Déch totale direction		200	Déch totale de direction	100		
				TR ZIL ou TR BD	100	
				Maître supplémentaire * Accueil - 3 ans *	100	
Titulaire remplaçant	TR ZIL ou TR BD		200	Adjoint	100	
					Déch totale de direction	100
					TR ZIL ou TR BD	100
				Maître supplémentaire * Accueil - 3 ans *	100	
* Maître supplémentaire et Accueil des - 3 ans : sous réserve de l'avis favorable de la commission d'entretien au titre de l'année 2017	(1) Maître supplémentaire	(1) Maître supplémentaire	200	Adjoint	100	
	(2) Accueil des - 3 ans	(2) Accueil des - 3 ans	200	Déch totale de direction	100	
					TR ZIL ou TR BD	100
				Maître supplémentaire * Accueil - 3 ans *	100	
c) école à 1 classe qui devient direction 2 classes et plus	- <b>priorité absolue</b> au titulaire du poste de chargé d'école 1 classe à condition qu'il soit <b>inscrit sur la liste d'aptitude</b> aux fonctions de directeur d'école à 2 classes et +					